



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REÇU

10 JUL. 2023

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France
Unité départementale de Seine-et-Marne**

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La SAS AMBITION VERTE dont le siège social est situé au 13 rue André Maurice à Gesvres-le-Chapitre (77165), a déposé le 30 mai 2022, complété le 15 mars 2023, le 06 et le 19 juin 2023, un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relatif à la modification des conditions d'exploitation du méthaniseur qu'elle exploite sur la RD 401 à Saint-Soupplets, et à l'épandage des digestats produits sur des terres agricoles.

Un exemplaire du dossier de la demande précitée, transmis complet et régulier le 19 juin 2023 par la SAS AMBITION VERTE à l'issue de la phase d'instruction, sera déposé en version papier et numérique en mairie de Saint-Soupplets, commune siège de la consultation du public, du **mercredi 30 août 2023 au mercredi 27 septembre 2023 inclus**.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement>

Le public peut consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de la consultation du public :

- sur un registre ouvert à la mairie de Saint-Soupplets,
- par courrier, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT située au 14 rue de l'Aluminium à Savigny-le-Temple (77547),
- par messagerie électronique à l'adresse générique de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT d'Île-de-France : ud77.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet de Seine-et-Marne.

L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2023/DRIEAT/UD77/077 du 03 juillet 2023 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la SAS AMBITION VERTE sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse :

<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public>